

Sictomسد

Collecte et traitement des déchets du secteur Eyrieux Doux

COMPTE RENDU DE SEANCE COMITE SYNDICAL DU 06 MARS 2013

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	34	Pouvoir	1	Suffrages exprimés 35

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 06 mars 2013 à la suite de la convocation adressée le 25 février 2013.

PRESENTS

ARNAUD Emile - BOURDELY Robert - BROUSSE Karine - CHAREYRON Karine - COSTE Didier - CROS Pierre - D'ANNUNZIO Marie-Thérèse - DEBARD Marie-Rose - DELOCHE Marc - DORNE Thierry - ETTWILLER Catherine - FERRIER Claude - FISCHER Sabine - FLUCHAIRE Alain - FOUREZON André - HELMSTETTER Ernest - IMBERT Sandrine - JOUANARD Sébastien - LEGROUX Catherine - MAÇON Robert - MARIJON Gérard - MARION Bruno - MARTIN Claude - MICHELAS Jean - MOISSON Bernard - NEBOIT Edouard - PEYRET Joël - PLANTIER Jean-Luc - ROSTAIND Françoise - SABY Christophe - SOULAGEON Pierrette TERRAS Marie-Noëlle - VOLLE Marcel - WOJCIESZKO Raymonde

ABSENT REPRESENTE

Myriam VOLLE représentée par Marie-Rose DEBARD

ABSENTS non REPRESENTES

AUFFEUVRE Eric - BACQUELOT Anne-Laure - BARRES Gilles - BLANCHIN André - CARVALHO Avelino - CASTERMANT Tony - CHAMBLARD Chantal - CHANAL Emile - CHAPUS Paulette - CHARRE Didier - CHAUSSINAND Didier - CHAUVY Alain - FAURE Catherine - HERRERO Jean - JACQUOT Jacqueline - JOUVE André - JULIEN René - LAUTROU Lucile - LOUIS Marie-Thérèse - MOULIN Michel - PRAMAYON Jean-Pascal - QUINCY Franck - REYNE Jacky - ROCHETTE Bernard - SANIEL Gérard - TACONNET Robert - TALLARON René - TERRAS Véronique - VIALLE Lucien - VIRUEGA Cécile - VIGNAL Jérôme

PRESENTS ES-QUALITE

Noël GUILLEMIN - Nicolas DESMARIES - Séverine CHABAL

SECRETAIRE DE SEANCE

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h30.

Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Monsieur le Président présente Monsieur Noël GUILLEMIN, successeur de Monsieur André BEAL - Trésorier et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Président rappelle les points importants du budget 2012 et remercie le personnel, Monsieur FOUREZON 1^{er} Vice-président et les membres du Bureau Syndical. Après plusieurs années d'évolution de la taxe due à l'indemnité versée à Novergie (50 000.00 €/an), au SYTRAD pour la construction des usines, la baisse des déchets industriels, ... nous arrivons à une stabilisation des coûts qui n'est pas le fruit du hasard, puisque nous sommes en recherche constante d'économie et de productivité : recherche des meilleurs coûts pour les reprises de matériaux, le nouveau barème d'Eco-emballages qui nous est plus favorable, le remboursement des surcoûts de transport par le SYTRAD (surcoût de transport entre le Centre de Valorisation des Déchets Organiques d'Etoile et le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Chatuzange le Goubet), la baisse des tonnages d'Ordures Ménagères qui permet de limiter la hausse de la participation au SYTRAD.

La chute des DIB (-25%), nous oblige à demander plus de flexibilité au personnel avec comme suite logique la modification de l'aménagement du temps de travail pour 2 postes, la mise en place de la cartographie GPS pour la collecte des Ordures Ménagères.

En résumé le Budget Primitif 2012 présente un excédent de fonctionnement de 429 357.73 €, ce qui nous permet :

- En premier point, d'étoffer au maximum les dépenses imprévues de 109 000.00 € à 130 000.00 €,
- En deuxième point, un virement à la section d'investissement de 142 900.00 € afin d'autofinancer nos investissements et de ce fait diminuer notre dette, pourtant faible puisqu'elle est de 42 €/habitant (pour information, celle du SYTRAD est de 132 €/habitant)
- En troisième point, la baisse de la TEOM de l'ordre de 1.96 %,
- Sans oublier le personnel, avec la prise en charge du nettoyage des tenues de travail, la participation à la prévoyance, l'agrandissement des vestiaires et le passage du permis Poids lourds en fonction des besoins du service.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET GENERAL

Délibération N°01/2013

Monsieur le Président laisse la présidence à Monsieur André FOUREZON qui présente le Compte Administratif 2012 (voir les annexes 1 et 2).

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		209 880.86 €		129 521.46 €
Opération de l'exercice	2 092 469.34 €	2 312 342.21 €	460 159.34 €	276 616.40 €
Totaux		2 522 223.07 €	460 159.34 €	406 137.86 €
Résultats		429 753.73 €		

Besoin de financement

	54 021.48 €	
--	-------------	--

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	54 021.48 €	Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
	54 021.48 €	Au cpte 001 – Déficit d'investissement reporté
	375 732.25 €	Au cpte 002 – Excédent de fonctionnement

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le Compte Administratif 2012 comme défini ci-dessus,**
- **D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :**
 - **excédent de fonctionnement capitalisé de 54 021.48 € au compte 1068**
 - **excédent de fonctionnement reporté de 375 732.25 € au compte 002**
 - **solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 54 021.48 € au compte 001**

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°02/2013

Monsieur le Président laisse la présidence à Monsieur André FOUREZON qui présente le Compte Administratif 2012 (voir les annexes 3 et 4).

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 340.45 €		325.18 €
Opération de l'exercice	267 395.34 €	262 776.85 €	57 874.74 €	52 938.75 €
Totaux	267 395.34 €	273 117.30 €	57 874.74 €	53 263.93 €
Résultats		5 721.96 €		

Besoin de financement	4 610.81 €	
-----------------------	------------	--

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

4 610.81 €	Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
1 111.15 €	Au cpte 002 – Excédent de fonctionnement
4 610.81 €	Au cpte 001 – Déficit d'investissement reporté

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le Compte Administratif 2012 comme défini ci-dessus,**
- **D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :**
 - **excédent de fonctionnement capitalisé de 4 610.81 € au compte 1068**
 - **excédent de fonctionnement reporté de 1 111.15 € au compte 002**
 - **solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 4 610.81 € au compte 001**

3. COMPTE DE GESTION 2012 – BUDGET GENERAL Délibération N°03/2013

Monsieur le Président explique que le compte de gestion est identique au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2012.**

4. COMPTE DE GESTION 2012 – BUDGET ANNEXE Délibération N°04/2013

Monsieur le Président explique que le compte de gestion est identique au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2012.**

5. BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET GENERAL Délibération N°05/2013

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Général 2013 (Voir les annexes 5-6-7-8).

☒ Fonctionnement Dépenses :

- Evolution des charges à caractère général : hausse du carburant, augmentation du tonnage des déchets verts, des Déchets Ménagers Spéciaux, de l'amiante
- Dépenses imprévues : compte tenu de l'absence de visibilité de la part des industriels et du SYTRAD, il est proposé de mettre les dépenses imprévues à 130 000.00 €.
- Pour financer les investissements, il est proposé un virement à la section d'investissement de 142 900.00 €

☒ Fonctionnement recettes :

- Hausse des recettes Eco-Emballages : + 30 000.00 €

☒ Investissement dépenses TTC (Budget Général + Budget annexe)

- 45 conteneurs OM : 7 000.00 €
- 40 dalles : 7 200.00 €
- 5 Bennes (déchetteries) : 36 000.00 €
- Outillage et équipements : 4 000.00 €
- Caissons : 28 700.00 €
- 2 Conteneurs verre : 2 710.00 €
- 5 broyeurs : 5 980.00 €
- Logiciels compta/payes/amortissements/inventaire : 5 000.00 €
- Matériel GPS (pour cartographier les tournées) : 10 000.00 €
- Matériel informatique : 5 000.00 €
- Aménagement Bureau/Salle de contrôle : 7 000.00 €
- Aménagement stockage des bennes : 139 600.00 €
- Aménagement PAV : 6 000.00 €

☒ Investissement recettes

- Virement de la section de fonctionnement : 142 900.00 €
- FCTVA : 52 800.00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 54 021.48 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le Budget Annexe Primitif 2013 tel qu'il a été présenté.**

6. BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°06/2013

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Annexe 2013 (voir les annexes 9-10-11-12)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le Budget Annexe Primitif 2013 tel qu'il a été présenté.**

7. TAUX DE LA TEOM

Délibération N°07/2013

Monsieur le Président rappelle que depuis le 01/01/2005, nous devons voter un taux de TEOM et non plus un produit attendu. Compte tenu que nous ne connaissons pas à ce jour les bases des valeurs locatives, Monsieur le Président propose que le taux de la TEOM 2013 applicable aux communes adhérentes au SICTOMSED soit calculé de la manière suivante :

Le taux de la TEOM applicable aux communes adhérentes au SICTOMSED sera le suivant :

Besoin du SICTOMSED : 1 534 807.75€ (Produit attendu de la TEOM + Participation de
la ou les Communauté(s) de communes)

Valeurs locatives totales

Monsieur le Président précise que le produit attendu de la TEOM est en baisse de 1.96% par rapport à 2012.

Madame DEBARD fait remarquer qu'avec la modification des bases, la baisse sera encore plus sensible.

Monsieur le Président rajoute que cette baisse sera la bienvenue au vue de la situation économique actuelle.

Le Comité Syndical, après en avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le mode de calcul de la TEOM comme défini ci-dessus,**
- **De ce fait, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera chiffré lorsque les services des impôts nous aurons transmis les bases 2013.**

8. EMPRUNTS 2013– BUDGET ANNEXE

Délibération N°08/2013

Pour équilibrer le budget d'investissement 2013, il est prévu un emprunt d'un montant de 10 250.00 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à effectuer un emprunt d'un montant maximum de 10 250.00 € auprès de l'Etablissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.**

9. LIGNE DE TRESORERIE 2013

Délibération N°9/2013

Le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Président à effectuer, si nécessaire, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à effectuer une ligne de trésorerie (si nécessaire) de 150 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.**

10. MODIFICATION DE L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Délibération N°10/2013

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DESMARIES qui explique que suite à la baisse d'activité du SICTOMSED et à la modification de notre matériel pour la collecte sélective, il convient de modifier l'organisation du temps de travail de deux postes.

	Tonnages collectés et compactés en 2004	Tonnages collectés et compactés en 2012	Evolution
Ordures ménagères	4 240.74	3 710.30	
Déchets Industriels Banals	3 283.96	2 254.82	
Cartons industriels	266.74		
Papiers/cartons déchetterie	106.22		
Déchets verts	24.26		
Plastiques Industriels	14.00		
Corps creux	63.88		
Total	7 999.80	5 965.12	- 25.43 %

Organisation actuelle du temps de travail des deux postes concernés (depuis le 01/01/2002) et proposition à compter du 01 avril 2013 :

POSTE	Depuis 2002	A compter du 01/04/2013
Collecte sélective	Semaine de 39H00 avec 21 jours d'ARTT (base : année 2002) – Dans sa journée l'agent effectuait la collecte sélective et ensuite du compactage et/ou des chargements pour atteindre les 8 heures/jour	Semaine de 35H00 à 7H00/jour La baisse d'activité implique une modification de ce poste de travail. En effet une partie du temps de compactage et les chargements de camion pour les autres chauffeurs ne sont plus attribués à ce poste. Cette nouvelle organisation va permettre à l'agent d'effectuer 21 transports supplémentaires vers les centres de traitement
	REPARTITION DES TACHES	
	Collecte sélective : 743H00	Collecte Sélective : 851H00
	Transport verre : 108H00	Transport des déchets vers les centres de traitement : 487H00
	Compactage des déchets : 264H45	Néant
	Chargement et préparation camion remorque : 187H30	Néant
	Fermeture du centre, du garage, ect... : 100H00	Fermeture du centre, du garage, ect... : 55H45
Temps de pose et douche : $0.5+0.25 = 0.75*201$ jours travaillés = 150H45	Temps de pose et douche : $223*0.75 = 167H15$	

POSTE	Depuis 2002	A compter du 01/04/2013
Compactage Prétraitement	Semaine de 39H00 avec 23 jours d'ARTT – Dans sa journée l'agent effectuait le compactage des déchets. Impératif : le compactage doit être effectué 5 jours/semaine. Lors des absences de l'agent du aux ARTT, l'agent est remplacé par l'agent de maintenance	Semaine de 35H00 à 7H00/jour La baisse d'activité implique une modification de ce poste de travail. En effet le temps de compactage ne nécessite pas plus de 7h00/jour. Nous compactons aussi moins de déchets. En effet, les papiers/cartons déchetterie, les déchets verts, les cartons industriels ne sont plus compactés. Le temps de compactage ne pouvant occuper les 7H00/jour, la collecte des bennes chez les industriels sera effectuée durant ce poste selon sa disponibilité.

Monsieur le Président précise le Comité Technique Paritaire (Collectivité de moins de 50 agents donc CDG07) a émis un avis défavorable à la modification de l'aménagement du temps de travail présentée.

Monsieur DESMARIES précise que cette modification va permettre au SICTOMSED de réaliser des transports de déchets supplémentaires qui permettront un gain financier, ces transports ne seront plus effectués par notre prestataire privé. Il n'y aura aucun impact sur le salaire de ces agents puisque le nombre d'heures de travail annuel reste identique.

Monsieur SABY demande combien de personnes emploie le SICTOMSED.

Monsieur DESMARIES répond que le SICTOMSED emploie 22 personnes, on adapte le temps de travail au poste de travail (Collecte sélective, compactage, transport, collecte des Ordures Ménagères, entretien des conteneurs, gardiennage déchetterie, entretien des équipements, ...).

Madame ETTWILLER demande la marche à suivre en cas de désaccord des agents.

Monsieur le Président répond que nous avons suivi les étapes règlementaires, à savoir :

- 1) La modification a été portée à la connaissance des agents concernés
- 2) Une validation leur a été demandée
- 3) Validée ou pas, la modification est transmise au Comité Technique Paritaire pour avis consultatif
- 4) La décision est prise par le Comité Syndical

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier l'aménagement du temps de travail des deux postes suivants, à savoir :

POSTE	Depuis 2002	A compter du 01/04/2013
Collecte sélective	Semaine de 39H00 avec 21 jours d'ARTT (base : année 2002) – Dans sa journée l'agent effectuait la collecte sélective et ensuite du compactage et/ou des chargements pour atteindre les 8 heures/jour	Semaine de 35H00 à 7H00/jour La baisse d'activité implique une modification de ce poste de travail. En effet une partie du temps de compactage et les chargements de camion pour les autres chauffeurs ne sont plus attribués à ce poste. Cette nouvelle organisation va permettre à l'agent d'effectuer 21 transports supplémentaires vers les centres de traitement
	REPARTITION DES TACHES	
	Collecte sélective : 743H00	Collecte Sélective : 851H00
	Transport verre : 108H00	Transport des déchets vers les centres de traitement : 487H00
	Compactage des déchets :264H45	Néant
	Chargement et préparation camion remorque : 187H30	Néant
	Fermeture du centre, du garage, ect... : 100H00	Fermeture du centre, du garage, ect... : 55H45
	Temps de pose et douche : $0.5+0.25 = 0.75*201$ jours travaillés = 150H45	Temps de pose et douche : $223*0.75 = 167H15$

POSTE	Depuis 2002	A compter du 01/04/2013
Compactage Prétraitement -	Semaine de 39H00 avec 23 jours d'ARTT – Dans sa journée l'agent effectuait le compactage des déchets. Impératif : le compactage doit être effectué 5 jours/semaine. Lors des absences de l'agent du aux ARTT, l'agent est remplacé par l'agent de maintenance	Semaine de 35H00 à 7H00/jour La baisse d'activité implique une modification de ce poste de travail. En effet le temps de compactage ne nécessite pas plus de 7h00/jour. Nous compactons aussi moins de déchets. En effet, les papiers/cartons déchetterie, les déchets verts, les cartons industriels ne sont plus compactés. Le temps de compactage ne pouvant occuper les 7H00/jour, la collecte des bennes chez les industriels sera effectuée durant ce poste selon sa disponibilité.

11. REDEVANCE SPECIALE 2013 – BUDGET GENERAL

Délibération N°11/2013

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2013 :

REDEVANCE SPECIALE 2013

	Pour mémoire TARIFS 2012 TTC en euros	TARIFS 2013 TTC en euros
Communes – bâtiments publics communaux	Forfait 2.39 €/habitant	Forfait 2.34 €/habitant
Centre des finances publiques (locaux administratifs)	Forfait Le Cheylard : 714.41 €	Forfait Le Cheylard : 700.41 €
La Poste	Forfait Le Cheylard : 1 200.24€ St Martin de Valamas : 606.92 € Vernoux : 674.96 €	Forfait Le Cheylard : 1 176.72€ St Martin de Valamas : 595.02 € Vernoux : 661.73 €
Hôpitaux (calcul basé sur 88% d'occupation des lits – 800 grammes de déchets par jour)	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 270.78 €/tonne	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 265.47 €/tonne
Collège/Lycée (calcul basé sur le nombre de demi-pensionnaire – 400 grammes de déchets par jour – 160 jours d'école par an)	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 270.78 €/tonne	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 265.47 €/tonne
Campings publics et privés (calcul basé sur le nombre d'emplacement – 1.2 kg de déchets par jour/emplacement – 60 jours d'ouverture)	Nombre d'emplacement*1.2kg*60 jours*270.78 €/Tonne	Nombre d'emplacement*1.2kg*60 jours*265.47 €/Tonne
Collecte des bennes	57.60 €/heure	58.15 €/l'heure
Location des bennes	85.43 €/mois	85.75 €/mois
Elimination de l'amiante liée palette Avec TGAP comprise à 22 € HT/Tonne	133.02 € / tonne	215.18 € / tonne

Elimination de l'amiante liée en big bag - Avec TGAP comprise à 22 € HT/Tonne	138.80 € / tonne	215.18 € / tonne
Tarif horaire MO	29.76 € / heure	30.41 € / heure
Déplacement Ford Transit (prix km auquel il faut rajouter la MO de déplacement au prix de la MO)	0.62 €/km	0.64 €/km
Pneus PL à l'unité pour un poids moyen de 56.11 kg	9.47 €/unité	12.08 €/l'unité
Pneus GC et Agri. à l'unité pour un poids moyen de 100 kg	18.00 €/unité	21.53 €/l'unité

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2013 tel que définis ci-dessus.

12. REDEVANCE SPECIALE 2013 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°12/2013

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DESMARIES qui présente les nouveaux tarifs pour 2013.

		Pour mémoire tarifs HT en euros 2012 2 ^{ème} semestre	Tarif HT en euros 2013 1 ^{er} semestre
Location bennes	Location des bennes ouvertes	71.43 €/Mois	71.70 €/Mois
	Location des bennes à toit coulissant	107.25 €/Mois	107.65 €/Mois
	Collecte des bennes	53.22 €/heure	53.73 €/heure
Prétraitement	Prétraitement et manutention DECHETS INDUSTRIELS BANALS	23.00 €/Tonne	23.46 €/Tonne
	Prétraitement et manutention CARTON	35.28 €/Tonne	35.98 €/Tonne
	Prétraitement et manutention films plastiques 2.04-40	23.00 €/Tonne	23.46 €/Tonne
	Collecte et traitement de DIB collectés avec les OM avec Taxe Générale des Activités Polluantes à 15 € HT/T	193.61 €/Tonne	195.47 €/Tonne
Transports	Transport* au voyage pour Roussas si moins de 15 tonnes de déchets	422.32 €/Voyage	426.38 €/Voyage
	Transport* DIB avec au moins 15 tonnes de déchets	28.15 €/Tonne	28.42 €/Tonne
	Transport Carton*	46.90 €/Tonne	47.35 €/Tonne
	Transport* films plastiques	42.23 €/Tonne	42.64 €/Tonne

	Transport* amiante liée pour 8 palettes	370.23 €/Voyage	370.73 €/Voyage
	Transport Déchets Toxiques en quantité dispersées (DTQD) pour 8 palettes	213.13 €/Voyage	213.13 €/Voyage
	Transport ferraille pour 16 tonnes	364.36 €/Voyage	367.86 €/Voyage
Traitement	Elimination des DIB avec Taxe Générale des Activités Polluantes à 15 € HT/T	75.00 €/Tonne	75.00 €/Tonne
	Elimination du bois broyé	15.00 €/Tonne	16.61 €/Tonne
	Elimination des inertes en classe 3	3.85 €/Tonne	3.63 €/Tonne
	Elimination de l'amiante liée en palette – avec TGAP à 22 € HT/Tonne	144.32 €/Tonne	180.00 €/Tonne
	Elimination de l'amiante liée en big bag – avec TGAP à 22 € HT/Tonne	149.72 €/Tonne	180.00 €/Tonne
	Traitement des pneus VL	180.00 €/Tonne	180.00 €/Tonne
	Pneus VL à l'unité pour un poids moyen de 7.57 kg	1.38 €/unité	1.36 €/unité
	Pneus PL à l'unité pour un poids moyen de 56.11 kg	9.47 €/unité	10.10 €/unité
	Pneus GC et Agri. à l'unité pour un poids moyen de 100 kg	18.00 €/unité	18.00 €/unité
	Produits pâteux (dtqd) avec TGAP à 20 € HT/Tonne	413.36 €/Tonne	413.36 €/Tonne
	Produits phytosanitaires (dtqd) avec TGAP à 20 € HT/Tonne	1 813.00 €/Tonne	1 813.00 €/Tonne
	Solvants (dtqd) avec TGAP à 20 € HT/Tonne	207.20 €/Tonne	207.20 €/Tonne
	Acides(dtqd) avec TGAP à 20 € HT/Tonne	1 605.80 €/Tonne	1 605.80 €/Tonne
	Bases (dtqd) avec TGAP à 20 € HT/Tonne	1 605.80 €/Tonne	1 605.80 €/Tonne
	Aérosols dangereux (dtqd) avec TGAP à 20 € HT/Tonne	1 761.20 €/Tonne	1 761.20 €/Tonne
	Huile de friture(dtqd)	0.00 €/Tonne	0.00 €/Tonne
	Filtre à huile (dtqd) avec TGAP à 20 € HT/Tonne	227.92 €/Tonne	227.92 €/Tonne
	Produits non identifiés et de laboratoire (dtqd) avec TGAP à 20 € HT/Tonne	1 522.92 €/Tonne	1 522.92 €/Tonne
	Emballages souillés (dtqd) avec TGAP à 20 € HT/Tonne	512.82 €/Tonne	512.82 €/Tonne
	Radiographies (dtqd)	0.00 €/Tonne	0.00 €/Tonne
	Reprise cartons (prix indicatif au 01/01/2013, variation mensuelle)	40.00 €/Tonne	49.00 €/Tonne
	Reprise films plastiques PE (prix indicatif au 01/01/2013, variation mensuelle)	145.00 €/Tonne	130.00 €/Tonne
	Reprise métaux (prix indicatif au 01/01/2013, variation mensuelle)	140.00 €/Tonne	145.00 €/Tonne

	Conditionnement, transport et mise en décharge des Déchets industriels Banals avec TGAP comprise à 15.00 € HT/Tonne	126.15 €/Tonne	126.88 €/Tonne
	Lavage désinfection des bennes	27.05 €/Rotation	27.64 €/Rotation
	Tarif horaire MO	29.76 €/Heure	30.41 €/Heure
	Déplacement Ford Transit (il faut rajouter la MO de déplacement au prix de la MO)	0.52 €/Km	0.53 €/Km

Les transports étant sujets à de fortes variations possibles en cours d'année, les prix du transport et de collecte des bennes seront révisés à 6 mois suivant l'indice B2203 activité « distribution » avec conducteur et carburant des mercuriales de l'usine nouvelle.

Reprise matériaux : les prix de reprise des différents matériaux seront corrigés mensuellement suivant les négociations avec les repreneurs.

* prix basés sur les derniers indices connus à la date de révision des prix.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2013 tel que définis ci-dessus.

13. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE BROyeurs

Délibération N°13/2013

Suite à l'arrêté préfectoral relatif à l'interdiction de brûler les déchets verts, nous constatons une augmentation des tonnages. Pour diminuer le tonnage, Monsieur le Président propose l'achat de cinq broyeurs à végétaux type « individuel ». Le but étant de mettre à disposition sur nos déchetteries des broyeurs que chaque habitant pourra récupérer lors des horaires d'ouvertures de celles-ci. L'opération de broyage sera réalisée par l'utilisateur. Un planning annuel sera établi pour l'utilisation du broyeur et sera disponible sur internet. Le coût de la prestation comprendra la location du broyeur. L'objectif principal étant de ne pas ramener le broyat en déchetterie. Cette opération peut être financée par le Conseil Général et l'ADEME.

Madame DEBARD souhaite connaître le prix des broyeurs

Monsieur DESMARIES répond que nous avons étudié plusieurs modèles allant de 400 à 900.00 € HT.

Monsieur DELOCHE demande s'il y a de la demande de la part des administrés.

Monsieur DESMARIES répond que le SICTOMSED a eu plusieurs demandes à ce sujet.

Monsieur DORNE souhaite connaître les dimensions des branches acceptés par les broyeurs

Monsieur DESMARIES répond 3 cm de diamètre pour les petits modèles et 4.5 cm pour les plus grands modèles.

Monsieur PEYRET souhaite connaître le prix de location des broyeurs.

Monsieur le Président répond que le prix sera défini lorsque l'on aura connaissance du montant des subventions et fait le choix des broyeurs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **Demander des subventions auprès du Conseil Général et de l'ADEME**
- **Demander toutes aides susceptibles d'être versées par d'autres financeurs.**

14. ADMISSION EN NON VALEUR

Délibération N°14/2013

Monsieur le Trésorier nous a fait parvenir un état d'admission en non-valeur concernant les titres de produits non réglés pour les années 2009-2010-2011-2012 pour un montant total de 446.36 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre 131 – Exercice 2009, du titre n°123 – Exercice 2010, du titre 147 – Exercice 2011 et du titre 153 – Exercice 2012

15. CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES »

Délibération N°15/2013

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui explique que le SICTOMSED est actuellement adhérent au contrat d'assurance groupe « risques statutaires » - SOFCAP/CNP Assurances – garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Ce contrat est souscrit par le Centre de Gestion de l'Ardèche, celui-ci arrivant à terme le 31 décembre 2013, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **De charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.**
- **Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**
 - **Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail, maladie Ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption**
 - **Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, Maladie Ordinaire, Maladie Grave, Maternité-Paternité-Adoption**
- **Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.**
- **Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :**
 - **Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2014**
 - **Régime du contrat : capitalisation**

16. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION OCAD3E

Délibération N°16/2013

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DESMARIES qui explique qu'en 2007, le SICTOMSED a mis en place la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et pour cela a signé une convention avec OCAD3E. (OCAD3E établit et gère les relations contractuelles et financières avec les collectivités locales, il garantit la continuité des enlèvements et le versement des compensations financières). La convention arrivant à terme au cours du 2ème semestre 2013, celle-ci doit être renouvelée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à renouveler la convention avec OCAD3E à compter du 01/04/2013.

17. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION OCAD3E/RECYLUM

Délibération N°17/2013

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DESMARIES qui explique qu'en 2007, le SICTOMSED a mis en place la collecte des lampes usagées et pour cela a signé une convention avec OCAD3E/RECYLUM. (OCAD3E établit et gère les relations contractuelles et

financières avec les collectivités locales, il garantit la continuité des enlèvements et le versement des compensations financières - Recylum est chargé de l'enlèvement et du traitement des lampes). La convention arrivant à terme au cours du 2ème semestre 2013, celle-ci doit être renouvelée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à renouveler la convention avec OCAD3E à compter du 01/04/2013.

18. FACTURATION A LA CDC DES BOUTIERES DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES A ST CLEMENT LE BAS/ANNULATION DE LA DELIBERATION N°29/2012

Délibération N°18/2013

Monsieur le Président explique que suite à la collecte de 3 bacs d'Ordures Ménagères sur la commune de St Clément, le 13 décembre 2012, le Comité Syndical avait délibéré pour facturer la prestation de service suivante au SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES – Année 2012, alors qu'elle devait être facturée à la Communauté de Communes des Boutières :

➤ 2T600 (poids moyen 50 kg pour 3 conteneurs * 52 semaines) * 342.72 €/Tonne(prix de revient) = 891.07 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'annuler la délibération N°29/2012**
- **Autoriser Monsieur le Président à facturer cette prestation de service à la Communauté de Communes des Boutières.**

19. CONVENTION SICTOM MOYEN EYRIEUX – DECHETTERIE DE VERNOUX-EN-VIVARAIS

Délibération N°19/2013

En février 2008, le SICTOMSED et le SICTOM MOYEN EYRIEUX ont signé une convention de collaboration dans tous les domaines de leurs missions dont l'accès à la déchetterie de Vernoux-en-Vivarais pour une partie des habitants de Chalencon et de St Maurice-en-Chalencon.

En contrepartie des services du SICTOMSED, le SICTOM MOYEN EYRIEUX verse une participation à l'habitant révisable en janvier de chaque année en fonction de la variation des coûts d'exploitation ou des changements de population.

Pour 2013, il est proposé de réactualiser le coût d'exploitation : 14.71 €/habitant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de réactualiser le coût d'exploitation pour 2013, à savoir :

- ❖ 393 habitants
- ❖ 14.71 €/habitant

20. INFORMATIONS DIVERSES

- Retrait de la Commune de St Prix

Le 6 juillet 2012, le SICTOMSED a reçu la délibération de la Communauté de Communes de Lamastre demandant le retrait de la Commune de St Prix à compter du 01 janvier 2012. Le 17 juillet, après contact avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre, le SICTOMSED a indiqué le montant de la part des emprunts

de la commune de St Prix (11 484.39 €) ainsi que le montant de la vente du matériel (4 267.14 €). Le 30 octobre 2012, le SICTOMSED a reçu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre nous indiquant un avis favorable pour le versement de ces sommes.

En date du 30 novembre 2012, le SYTRAD précise par mail le montant demandé pour le départ de la commune de St Prix. La base de calcul serait établie sur le montant du capital restant dû des emprunts réalisés par le SYTRAD pour ses équipements au 31/12/2012. Soit un coût à l'habitant de 132 €; soit pour la population de la commune de St Prix de 341 habitants (population DGF), un montant de 45 012.00 €.

Lors de la dernière réunion, ne connaissant pas la position de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre sur la demande du SYTRAD, le Comité Syndical ne s'était pas prononcé sur le retrait de la commune de St Prix.

Par la suite, la Communauté de Communes du Pays de Lamastre a interrogé le SYTRAD sur la participation financière demandée en cas de retrait de la commune de St Prix. Le SYTRAD a confirmé les chiffres indiqués le 30 novembre 2012.

N'ayant aucun avis de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre concernant la participation à verser au SYTRAD, nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce retrait.

➤ Ouverture du Centre de Valorisation des Déchets Organiques à Etoile-sur-Rhône

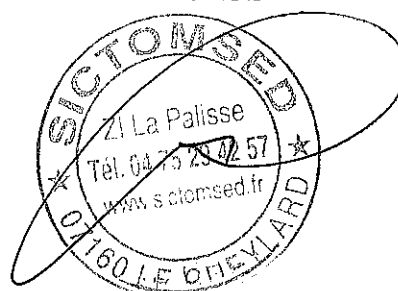
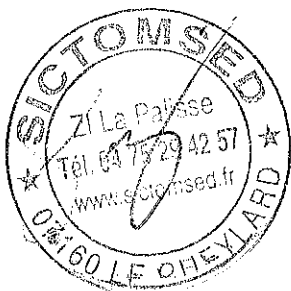
L'usine d'Etoile devrait ouvrir ses portes le 18 mars 2013. Les apports du SICTOMSED devraient commencer le 29 avril 2013.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h00

Le **11 MARS 2013**

Le secrétaire de séance,
André FOUREZON

Le Président du SICTOMSED,
Pierre CROS



Pièces jointes :

- Annexe 1 : Compte administratif 2012 – Budget Général : Vue d'ensemble - Fonctionnement
- Annexe 2 : Compte administratif 2012 - Budget Général : Vue d'ensemble - Investissement
- Annexe 3 : Compte administratif 2012 – Budget Annexe : Vue d'ensemble - Fonctionnement
- Annexe 4 : Compte administratif 2012 – Budget Annexe : Vue d'ensemble - Investissement
- Annexe 5 : Budget Primitif 2013 – Budget Général – Section de Fonctionnement – Détail des dépenses
- Annexe 6 : Budget Primitif 2013 – Budget Général – Section de Fonctionnement – Détail des recettes
- Annexe 7 : Budget Primitif 2013 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des dépenses
- Annexe 8 : Budget Primitif 2013 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des recettes
- Annexe 9 : Budget Primitif 2013 – Budget Annexe – Section de Fonctionnement - Détail des dépenses
- Annexe 10 : Budget Primitif 2013 – Budget Annexe – Section de Fonctionnement – Détail des recettes
- Annexe 11 : Budget Primitif 2013 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des dépenses
- Annexe 12 : Budget Primitif 2013 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des recettes